

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement complémentaire de Fr. 50'000.- pour l'agrandissement de la piste bicross (BMX) au lieu-dit Le Pécos à Grandson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

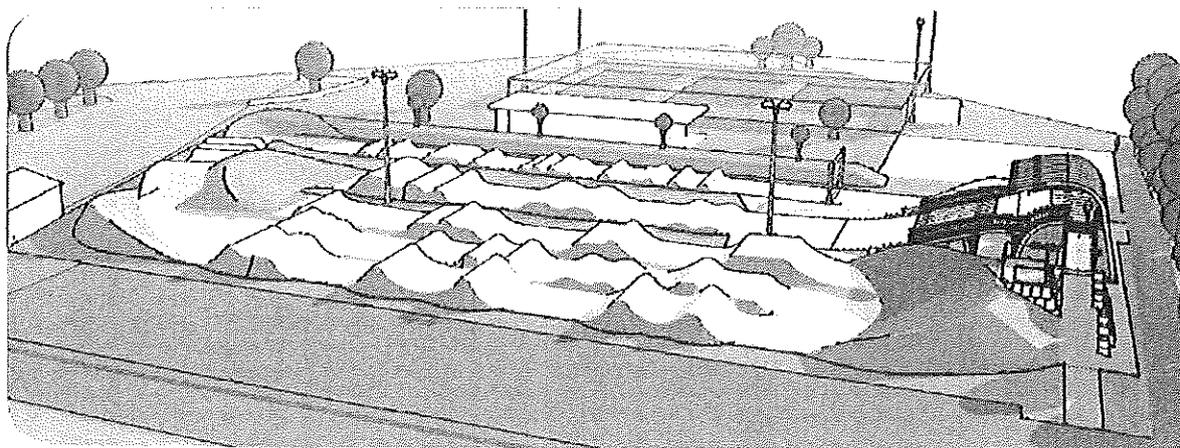
Préambule

Le Conseil communal acceptait le 7 avril 2011, un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour participer, aux côtés de la commune de Grandson et de l'association BMX Yverdon-Grandson, aux travaux d'extension de la piste de bicross installée sur le site « Le Pécos », sur le territoire grandsonnois, afin de permettre la construction d'une véritable infrastructure régionale.

Les travaux avaient été estimés à un montant total de Fr. 550'000.-, répartis entre les bâtiments, la piste et les équipements. Outre les deux communes impliquées, le Fonds du sport avait contribué au financement. Le solde était couvert par un emprunt de l'association.

La presse s'est fait l'écho ces dernières semaines de dépassements importants dans les devis, le montant des travaux étant aujourd'hui estimés à Fr. 880'000.-.

Il s'agit donc ici de solliciter un crédit d'investissement complémentaire, Fr. 50'000.-, pour permettre de couvrir, avec d'autres apports, le dépassement annoncé.

**La situation actuelle**

A ce jour, les travaux de démolition, la mise à niveau et consolidation du terrain, les réseaux souterrains, les constructions et fondations en béton ainsi que le tracé de la piste sont réalisés. La pose et l'aménagement de la butte de départ devraient intervenir prochainement.

L'explication des dépassements budgétaires substantiels se trouve dans la nature du terrain lui-même : son niveau de pollution ayant en particulier nécessité un assainissement (évacuation de terres et remblayage) ; son instabilité ayant, quant à elle, entraîné un renforcement des éléments porteurs.

Nature des dépenses complémentaires	Montant
Nature du sol	Fr. 70'000.-
Instabilité du terrain	Fr. 100'000.-
Consolidation des virages et des bosses	Fr. 60'000.-
Réévaluation de la construction et aménagement de la butte de départ	Fr. 60'000.-
Mâts d'éclairage	Fr. 30'000.-
Achat d'un véhicule de chantier	Fr. 10'000.-
TOTAL	Fr. 330'000.-

Les deux municipalités ont regretté la tardivité de l'information concernant les surcoûts qui se profilaient, mais continuent à considérer que la renommée de l'association BMX Yverdon-Grandson et ses succès en championnat justifient le soutien apporté jusqu'ici. La responsabilité du renchérissement est essentiellement imputable à des facteurs externes et non à une mauvaise gestion du chantier ou à des travaux ou équipements non budgétés initialement.

Renoncer à un soutien complémentaire reviendrait tout simplement à laisser à l'abandon des installations inutilisables et à compromettre le devenir du club. Le sérieux dans la prise en main de cette situation critique pour trouver les financements complémentaires permet à la fois de maintenir la confiance et de répartir les efforts financiers sur plusieurs instances.

Nouvelle estimation financière

Devis 2011		Devis 2012		Total
Désignation	Montant	Désignation	Montant	
Apport direct des clubs	Fr. 26'500.-	Apport direct des clubs	Fr. 32'500.-	Fr. 59'000.-
Soutien Yverdon-les-Bains	Fr. 150'000.-	Soutien Yverdon-les-Bains	Fr. 50'000.-	Fr. 200'000.-
Soutien Grandson	Fr. 50'000.-	Soutien Grandson	Fr. 50'000	Fr. 100'000.-
Soutien des communes du district	Fr. 12'000.-	Soutien des communes du district	Fr. 4'000.-	Fr. 16'000.-
Subvention du Fonds du sport	Fr. 132'500.- (acquis)	Subvention du Fonds du sport	Fr. 53'000.-	Fr. 185'500.-
Aides de fondations en faveur du sport	Fr. 26'500.-	Aides de fondations en faveur du sport	Fr. 10'500 sollicités	Fr. 37'000.-
Souscriptions privées	Fr. 26'500.-	Souscriptions privées	Fr. 10'500 sollicités	Fr. 37'000.-
Emprunt cautionné par Grandson	Fr. 106'000.-	Emprunt cautionné par Grandson	Fr. 20'000.-	Fr. 126'000.-
Montant total	Fr. 550'000.-			Fr. 760'000.-

Si des démarches intensives ont été entreprises pour obtenir de tous les acteurs financiers une contribution complémentaire, le montant nécessaire de Fr. 330'000.- n'est pas atteint, puisque Fr. 120'000.- font encore défaut.

En conséquence, certains travaux ne seront réalisés que dans une 2^{ème} phase, à savoir l'éclairage (Fr.- 30'000.-) et certains aménagements intérieurs (Fr. - 90'000.-).

La dépense sera amortie sur cinq ans. Les charges annuelles s'élèvent à Fr. 10'800.-. Elles comprennent les amortissements pour Fr. 10'000.- et les charges financières pour Fr. 800.-

..



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à participer à la prise en charge du surcoût de l'aménagement d'une piste de bicross au lieu-dit « Le Pécos » ;

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3105 « Soutien piste bicross » et amortie en 5 ans au plus.

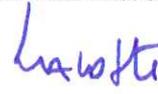
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur J.-D. Carrard